

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 17 janvier 2005 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées: M. Serge Labonté, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

2539-170105 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

Aucune

CORRESPONDANCE

- . **FADOQ**
 - . Lettre de remerciements
- . **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**
 - . Les Phénix de l'environnement
- . **LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC.**
 - . Demande de partenariat

2540-170105 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que la Ville verse la somme de 125,00 \$ à Les Services de Main-d'œuvre l'Appui Inc. à titre de don.

- . **FOIRE DES VILLAGES**
 - . Atelier Migrations et développement des communautés rurales

- . **CANARDS ILLIMITÉS**
- . Renouvellement de l'adhésion

2541-170105 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à Canards Illimités Canada, au coût de 35,00 \$.

- . **MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
- . Procès-verbal du 1er décembre 2004
- . **MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE**
- . 8e édition du prix Hommage bénévolat-Québec
- . **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- . Colloque sur la sécurité civile (22 et 23 février 2005)

2542-170105 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et M. Marco Dupont, directeur du service des incendies à participer à ce colloque et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

RAPPORTS

- . C.C.U.
- . Rapport des permis décembre 2004
- . Rapport annuel des permis émis pour l'année 2004
- . Rapport financier de novembre 2004

2543-170105 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 6 décembre 2004.

2544-170105 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2004.

2545-170105 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 401822 à 401872	71 033.81 \$
. Numéros 401873 à 401939	156 700.45 \$
. Numéros 500001 à 500008	5 937.47 \$
. Numéros 500009 à 500029	62 782.03 \$
. Numéros 500030 à 500038	54 242.91 \$
. Numéros 500039 à 500070	114 593.94 \$

2546-170105 **MAINLEVÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe ou M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Beauré toute mainlevée qui sera présentée à la Ville pour l'année 2005.

2547-170105 **TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS INC.**

ATTENDU QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les cités et villes et les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des honoraires du service;

ATTENDU QUE la MRC Côte-de-Beauré est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

ATTENDU QUE le Transport Adapté Orléans inc. est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport adapté;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3,50\$ soit imposé à chaque usager admissible pour tous leurs déplacements;

ATTENDU QUE la Ville de Beauré accorde une subvention de 8 373 \$ représentant (3,00 \$) per capita pour l'année 2005;

ATTENDU QUE le 3,00 \$ de quote-part inclus le transport d'appoint dans toutes les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du Ministère des Transports à raison de 75% du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que le Conseil accepte de payer la quote-part pour l'année 2005 au montant de 8 373 \$ à Transport Adapté Orléans inc., afin d'offrir un service de transport adapté et aucune autre quote-part supplémentaire ne sera payée par la Ville de Beauré au cours de l'année 2005.

2548-170105 **COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement :

a) de nommer les personnes suivantes sur le Comité de la Fête Nationale :

- M. Jean-Robert Fortin
- M. Jean-Martin Cliche
- M. Serge Labonté
- M. Serge Simard
- M. Yvan Larouche
- Mme Claudine Paré

b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer tous les documents nécessaires à la tenue des activités.

Monsieur le maire souhaite que les membres du conseil et la direction générale puisse prendre connaissance, avant la tenue des fêtes, des prévisions budgétaires et du programme des fêtes.

2549-170105 **UTILISATION DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE POUR LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de certains équipements et véhicules de la Ville, le 24 juin 2005, à l'occasion de la Fête Nationale.

2550-170105 **CONTRAT – PROLUK INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'entériner la signature du contrat avec la compagnie « Proludik Inc. » pour la réservation d'un orchestre incluant tous les accessoires à l'occasion de la Fête Nationale du 24 juin 2005 au montant de 15 975,24 \$ plus les taxes applicables.

2551-170105 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que Mme Claudine Paré soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2005.

ENGAGEMENT DU PERSONNEL- SEMAINE DE LA RELÂCHE

REPORTÉ

2552-170105 **POTHIER DELISLE** (comptes d'honoraires)

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes d'honoraires professionnels à la firme « Pothier, Delisle », au montant de 11 218,34 \$ incluant les taxes, lesquels se détaillent comme suit :

- relations de travail	2 026.64 \$
- grief	8 928.93 \$
- général	213.88 \$
- Placements Mane ltée	48.89 \$

2553-170105 **BPR GROUPE CONSEIL** (compte d'honoraires)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires professionnels à la firme « BPR Groupe-conseil », au montant de 28 153,52 \$ incluant les taxes relativement au projet de la rue d'accès au Domaine de la Seigneurie.

CHAMBRE DE COMMERCE

Dépôt

2554-170105 **DOMAINE DE LA SEIGNEURIE - RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages relativement au Domaine de la Seigneurie, suivant les recommandations de BPR.

2555-170105 **DOMAINE DE LA SEIGNEURIE – DÉCOMPTE PROGRESSIF #3**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 58 003,16 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement faite par « BPR Groupe Conseil » dans le cadre du projet « Développement La Seigneurie de Beauré. »

2556-170105 **DOMAINE DE LA SEIGNEURIE – DÉCOMPTE PROGRESSIF #4**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 29 431,91 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement faite par « BPR Groupe Conseil » dans le cadre du projet « Développement La Seigneurie de Beauré. »

2557-170105 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1043**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1043 intitulé « Règlement pourvoyant à l'ouverture d'une partie de rue portant les numéros de lots 24-87 et 27-299.

2558-170105 **POLITIQUE DE VACANCES**

Considérant que le directeur général a six (6) semaines de vacances et que la directrice générale adjointe a cinq (5) semaines de vacances;

Considérant qu'il est important que chacun puisse bénéficier d'une période de vacances pendant la période estivale de façon juste et équitable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement que :

- a) dans un premier temps, le directeur général et la directrice générale adjointe fixeront chacun une période de trois (3) semaines de vacances;
- b) dans un second temps et selon les disponibilités restantes, ils fixeront chacun le solde de leur vacance ; et
- c) la présence de l'un ou de l'autre sera assurée.

2559-170105 **COLLOQUE – RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général, M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et M. Serge Simard, conseiller à participer à ce colloque et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

2560-170105 **MUNICIPALITÉ DE L'ANGE GARDIEN -ENTENTE ARÉNA**

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de l'Ange-Gardien par laquelle le conseil municipal demande en tout équité à la Ville de Beaufort de réduire sa compensation financière annuelle exigée de la Régie de l'Aréna en fonction des services réellement dispensés (aqueduc, égouts et enlèvement des ordures), ou qu'elle s'engage à redistribuer sous forme de subvention ou autrement à la Régie, le produit de la compensation financière exigée en regard de la taxe sur la valeur foncière de l'immeuble, dont sont propriétaires pour une partie respective chacune des municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà, par le biais d'un avis juridique, obtenu la confirmation que cette compensation tenant lieu de taxes est légale;

CONSIDÉRANT que le fait d'abolir cette compensation tenant lieu de taxe serait inéquitable pour les autres contribuables de la Ville de Beaufort qui auraient alors à assumer injustement le coût des services municipaux relativement à cet équipement régional à même leurs taxes;

CONSIDÉRANT que le fait d'abolir cette compensation tenant lieu de taxes causerait un préjudice à la Ville de Beaufort considérant que l'aréna occupe un endroit sur lequel il existe un potentiel fiscal important;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaufort contribue déjà financièrement, par le biais de fournitures de machinerie et de main-d'œuvre octroyées gratuitement aux activités de l'aréna et ce, au bénéfice de l'ensemble des membres de la Régie;

CONSIDÉRANT que le principe de compensation tenant lieu de taxes est un principe reconnu en fiscalité municipale et appliqué par l'ensemble des paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que la ville de Beaufort maintienne sa position quant à la compensation tenant lieu de taxes.

2561-170105 **RECYCLAGE DE LA PEINTURE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à signer une entente avec Peintures Récupérées du Québec Inc. et Éco-Peinture relativement au recyclage de la peinture.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant la zone 63-H et les usages.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 2

. Aucune

2562-170105 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 33.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe